INFO MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

En cette fin d'hiver où la neige a été abondante et le froid mordant, j'aimerais, dans un premier temps souhaiter une bonne saison des sucres à tous nos acéricultrices et acériculteurs. Je sais que les conditions hivernales ont dû compliquer votre travail, mais j'espère que le printemps qui arrive bientôt vous permettra de réaliser une excellente récolte.

Dans un deuxième temps je tiens à remercier les membres du conseil, et les employés de la municipalité de m'avoir permis de m'absenter pendant plusieurs semaines. En effet, comme vous le savez sans doute, je suis à l'extérieur du pays depuis la mi-janvier. Ayant travaillé une bonne partie de ma vie professionnelle en Asie, je tenais à revoir de nombreux amis et collègues qui vivent de l'autre côté de la terre.

En vous écrivant ces lignes depuis Hanoi au Vietnam, j'ai été en mesure de participer aux réunions de la MRC via vidéo-conférence et que j'ai échangé quelques minutes avec les membres du conseil pendant chacun des caucus, je tiens à remercier les membres du conseil et particulièrement Monsieur Fernand Albert qui a agi comme maire suppléant.

Je serai de retour avec le printemps et je vous assure que je me concentrerai sur les nombreux dossiers et projets qui permettront à la municipalité d'offrir des services de qualité à ses citoyens et à poursuivre son développement.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement toute la population pour sa compréhension et sa collaboration.

Merci et à très bientôt !

Pierre Daigneault

Maire de Lejeune

BUREAU MUNICIPAL

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi au jeudi :

8h00 à 12h00

13h00 à 16h00

Vendredi 8h00 à 12h00

69, rue de la Grande-Coulée

Lejeune (Québec)

G0L 1S0

SÉANCES DU CONSEIL 2022

À 20 H

Lundi 3 avril

Lundi 1er mai

Lundi 5 juin

Mardi 4 juillet

Lundi 7 août

Mardi 5 septembre

Lundi 2 octobre

Lundi 6 novembre

Lundi 4 décembre

Le bureau municipal sera fermé

lundi 10 avril 2023.

De retour 11 avril 2023

Nous vous souhaitons de

Joyeuses Pâques !

FERMETURE DU CENTRE DES LOISIRS

Nous désirons remercier la population pour leur présence et nous vous disons à l'hiver prochain.

Un gros Merci pour le beau travail effectué par madame Carole Dubé pour la surveillance du centre des Loisirs et l'entretien de la patinoire.

Merci à madame Stéphanie Lavoie qui s'occupe du gym bénévolement !

C'est très apprécié !

Dates des versements de taxes pour l'année 2023

Jeudi 4 mai 2023

Jeudi 6 juillet 2023

Jeudi 7 septembre 2023

Jeudi 5 octobre 2023

Merci de votre collaboration !

Défibrillateur

Le défibrillateur est à l'entrée de la bibliothèque

entre les 2 portes

Il nous reste des graines de semence de l'année dernière.

Venez les chercher au bureau municipal !

Permis

Il est important de faire une demande de permis avant de commencer à faire vos rénovations, vos constructions, vos démolitions, installation de piscine, septique et puits, etc.

Pour les constructions ou les déplacements d'un bâtiment, il y a un délai pour recevoir votre autorisation.
Prévoyez à l'avance !

Enregistrement obligatoire des chiens

En vertu de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens, adoptée par le gouvernement du Québec en 2018

Les propriétaires de chiens sont tenus d'enregistrer leur animal auprès de la municipalité annuellement.

Info : au bureau municipal, au 418-855-2428 poste 3 ou au site municipal pour vous procurer un formulaire.

(Onglet- Urbanisme)

C'est avec plaisir que le comptoir de linges sera ouvert tous les mardis.

De midi à 15 h

Nous vous attendons nombreux !

Horaire de la BIBLIOTHÈQUE

Mardi de 13h30 à 16h00

Mercredi de 18h30 à 19h45

Téléphone : 418 855-2428 poste 6

FABRIQUE DE LEJEUNE

La municipalité de Lejeune désire transmettre les condoléances aux familles.

Monsieur Dean Potvin décédé15 janvier 2023

Monsieur Ghislain St-Pierre décédé 21 janvier 2023

Monsieur Alain Forget décédé1er février 2023

Monsieur Jean-Paul Dumont décédé 24 février 2023

VOICI LES GAGNANTS ET LES GAGNANTES POUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE 2023

Janvier	*Monsieur Yves Bernier Lejeune*	*1012.50$*
Février	*Monsieur Roland Michaud Auclair*	*1025.00$*
Mars	*Monsieur Justin Goulet Lejeune*	*1025.00$*

Félicitations et merci de participer !

Gala folklorique pour la fabrique de Lejeune

Dimanche 7 mai 2023 au sous-sol

de l'église de Lejeune!

Pour plus d'information veuillez contacter madame Claudette Albert

418 855-2587

HORAIRE DES MESSES

Samedi	*25 mars Lots-Renversés*	*19 h*
Samedi	*1er avril St-Juste-du-Lac*	*19 h*
Jeudi Saint	*6 avril Lots-Renversés*	*20 h*
Dimanche	*9 avril Célébration Dégelis*	*11 h*
Samedi	*15 avril Lejeune*	*19 h*
Samedi	*22 avril Auclair*	*19 h*
Samedi	*29 avril Lots-Renversés*	*19 h*
Samedi	*6 mai St-Juste-du-Lac*	*19 h*
Samedi	*13 mai Lejeune*	*19 h*
Samedi	*20 mai Auclair*	*19 h*
Samedi	*27 mai Lots-Renversés*	*19 h*
Samedi	*3 juin St-Juste-du-Lac*	*19 h*
Dimanche	*11 juin Auclair*	*11 h*

Rappel sécuritaire

Avez-vous vérifié votre **avertisseur de fumée**, au besoin, remplacer la pile.
Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies**.**

Où installer les avertisseurs

Tous les occupants de votre maison doivent entendre les avertisseurs lorsqu'ils se déclenchent.

Il est recommandé d'avoir 1 avertisseur :

- À chaque étage, y compris le sous-sol;
- Dans le corridor près des chambres;
- Dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- Près des escaliers.

Pour la sécurité de votre famille!

Développement Saint-Godard
331 rang du Lac
Lejeune G0L 1S0
lejeunearchet@yahoo.ca

DEVENEZ MEMBRE DE DÉVELOPPEMENT ST-GODARD

Être membre signifie que vous appréciez les services offerts par Développement St-Godard. Il n'en coûte que 10$ pour être membre à vie. Le nombre de membres est un gage pour nos partenaires et représente un intérêt pour votre organisme de développement local. Informations : lejeunearchet@yahoo.ca

L'Assemblée Générale Annuelle aura lieu le 10 juin 2023.

- La belle saison arrive avec les jours plus lumineux. L'équipe de développement est en travail pour planifier cette prochaine saison. Comme chaque année, des projets s'ajoutent pour améliorer la Halte Lacustre du Grand Lac Squatec et ses offres d'activités.
- **Nous invitons les jeunes de 15 à 30 ans à déposer leur candidature pour un emploi d'été.**
- Les activités débuteront le 16 juin avec la 2e édition du Festival de théâtre de marionnettes SOLSTICE.
- Pour la saison estivale, possibilité de location de canot, kayak, planche à pagaie et les équipements pour une pratique sécuritaire de votre activité nautique, informez-vous !
- Développement St-Godard offrira à nouveau cet été, des services alimentaires gourmands de type cuisine santé et boîte à lunch au Centre Nature et Culture La Pyrole Enchantée et sur le site festivalier. Suivez Développement St-Godard sur Facebook pour connaître les dates de fournées de pizzas au four à bois traditionnel et la programmation.
- Vous avez le goût de vous impliquer, ça adonne bien ! Développement St-Godard a besoin de bénévoles.
- Comme une grande partie du développement et de l'entretien de la Halte repose sur l'engagement bénévole, nous vous rappelons d'être respectueux des lieux et du mobilier, de toujours respecter les principes Sans Traces. SVP rapportez tous déchets et mégos de cigarettes. Les mégos sont une source de contamination pour l'eau et ne sont pas dégradables. Il est plus agréable pour ceux qui passeront après vous de trouver un site **propre et accueillant**. Ensemble, prenons soin de notre environnement.
- Pour les utilisateurs d'embarcations nautiques, il est important de bien laver vos embarcations et remorques avant la mise à l'eau pour diminuer les risques de contamination avec des espèces envahissantes.
- Développement St-Godard agit comme un pôle d'attractivité pour dynamiser notre milieu et est devenu un incontournable du développement culturel en milieu rural. Un bel exemple d'innovation sous la thématique Nature et Culture ! Soyons fiers de nos réalisations locales !

Pour joindre Développement St-Godard :

• Courriel lejeunearchet@yahoo.ca • Téléphone du 1 juin au 30 septembre 2023 : 581-548-3085

L'eau
est une ressource rare.
Ensemble, économisons-la !

Je ne **laisse pas couler l'eau**
pendant le savonnage des mains.
Lavage au verre à dent = **0,25 L**
Robinet ouvert pendant 1 min = **12 L à 18 L**

Je préfère une **douche de 5 min** à un bain.
Je ne **laisse pas couler l'eau**
pendant le **savonnage**.
Douche éco de 5 min = **35 à 50 L**
Bain = **150 à 200 L**

Je ne **laisse pas couler l'eau**
pendant le **brossage des dents**.
J'utilise un **verre à dents**.
Lavage au verre à dent = **0,25 L**
Lavage au robinet = **15 à 40 L**

Aux toilettes, j'appuie sur le **petit bouton**
de la chasse d'eau dès que possible.
Petite chasse = **3L**
WC sans double chasse = **12 L**

www.ecodeaumayenne.org

PAYS DE LA LOIRE · NORMANDIE · L'ORNE · anjou · LA MANCHE · Sage MAYENNE · LA MAYENNE Le Département

Des gestes écologiques au quotidien pour réduire votre empreinte carbone
Dans une journée, plusieurs de nos actions ont un impact sur l'empreinte écologique de l'humain sur l'environnement. Bonne nouvelle, plein de petits gestes peuvent améliorer la situation.
En voici quelques-uns:

- Ne pas laisser le robinet couler pendant que vous brossez vos dents ou lavez les mains et prendre des douches plus courtes.
- Éteindre les lumières quand vous quittez une pièce.
- Placer un bac à recyclage dans un endroit près de la cuisine pour penser à recycler.
- Utiliser votre bac à compost afin de jeter vos déchets organiques dans celui-ci au lieu de la poubelle.
- Baisser votre chauffage la nuit et lorsque vous partez. Même une petite diminution de 3 degrés Celsius peut avoir un impact et constitue un très bon geste écologique.
- Laver vos vêtements à l'eau froide.

BON COUP POUR L'ENVIRONNEMENT 🌎

En 2022, la RIDT a rendu accessible à l'ensemble de ses citoyens le compostage domestique en mettant à leur disposition tout le matériel nécessaire pour une gestion à la source de leurs matières organiques.

Au moment de l'année où le compostage domestique se fait plus au ralenti, le vermicompostage 🪱 peut devenir une solution alternative intéressante pour traiter ses matières organiques à la maison. 🏠

> Le vermicompostage est une technique qui repose sur le travail des vers, plus spécifiquement sur celui des vers rouges (Eisenia foetida). Bien à l'abri dans un contenant fermé, ils transforment les restes de nourriture et de plantes en un fertilisant de grande qualité. Le vermicompostage présente l'avantage de pouvoir se pratiquer à l'intérieur toute l'année. 👍
>
> Au Témiscouata, nous avons la chance de compter sur deux intervenants qui connaissent bien le domaine du vermicompostage, Julie Grant et Pierre-Luc Turcotte.
>
> Julie Grant, propriétaire de Terram Vermiculture Inc. de Lejeune. Cette passionnée de jardinage a repris en 2021 les opérations de la Ferme Eugénia du Bic, spécialisée en vermiculture depuis le début

des années 90. Implantée au JAL, l'entreprise est rapidement devenue un des plus gros producteurs de fumier de vers de terre au Canada.
Avec ses millions de vers de terre élevés en « condo », Terram Vermiculture produit de façon industrielle et vend en sacs et en vrac : du fumier de vers de terre, un amendement considéré comme un biostimulant pour l'agriculture et l'horticulture traditionnelle ou biologique.

Si vous souhaitez débuter dans le vermicompostage, vous pouvez commander par courriel votre élevage de vers de terre vendu à la livre ou demi-livre selon vos besoins. Le tout vous sera livré par la Poste.
Voici les informations:
terramvermiculture@hotmail.com
terramvermiculture.com/
Terram Vermiculture Inc.

Rue de la Grande-Coulée, Lejeune, QC G0L 1S0

418-855-2133.

Rappelons que Julie Grant a reçu le « Prix Essor » au premier Gala des Découvertes organisé par la Chambre de commerce du Témiscouata, l'automne dernier.

De son côté, Pierre-Luc Turcotte de l'Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata s'adonne au vermicompostage depuis quelques années.

Il est en mesure de vous prodiguer de judicieux conseils. Car, après plusieurs essais et erreurs, l'équipe d'Entre-Amis a développé quelques trucs et astuces, en plus de superviser avec ses membres à la fabrication de vermicomposteurs. Il est possible de s'en procurer un à prix modique sur commande.

ass.entre-amis@videotron.ca

Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata Inc.

3 Rue Hôtel de Ville bureau 102, Témiscouata-sur-le-Lac, QC G0L 1X0

418-899-2136

Selon lui, ce projet constitue : « Une belle activité sociale et économique pour les membres d'Entre-Amis en leur permettant de développer certaines habilitées et aptitudes ». Graduellement, Pierre-Luc souhaite impliquer d'autres organismes de jeunes dans les écoles et services de garde.

Rappelons qu'au Témiscouata, 36 % de nos déchets domestiques sont constitués de restes de table et de jardins qui peuvent facilement être valorisés pour devenir un précieux engrais naturel au lieu d'être enfouis.

Félicitations à Julie Grant de Terram Vermiculure Inc. de Lejeune et Pierre-Luc Turcotte au sein de l'Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata.

À votre tour, n'hésitez pas à nous partager vos bons coups pour l'environnement.

SERVICE D'AIDE EN IMPÔT
PROGRAMME DES BÉNÉVOLES DEPUIS 1988

Édition 2022

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE RÉGION TÉMIS
418-853-2546

Service GRATUIT

Période du 10 mars au 21 avril 2023

Critères d'admissibilité

- Personne seule -------- moins de 28 000$
- Couple ---------- moins de 38 000$

(Selon la disponibilité des bénévoles formés pour le service d'aide en impôt, nous devrons prioriser la clientèle ainée.)

NON ADMISSIBLE

- **Personne qui a déclaré une faillite**
- **Déclaration pour une personne décédée**
- **Nouveaux arrivants**
- **Travailleur autonome ou ayant des dépenses d'emploi**
- **Ne pas avoir fait ses rapports d'impôts les années antérieures**
- **Personne ayant des placements**
- **Personne qui a déjà été incarcérée**
- **Avoir vendu une résidence ou tout autre bien (Lots à bois, terrain)**

Documents requis

- ✓ Feuillets de renseignements fiscaux
- ✓ Reçus (médicaux, taxes municipales, …)
- ✓ Relevés (logement, pour crédit en maintien à domicile (70 ans +)
- ✓ Avis de cotisation de l'année précédente
- ✓ Fournir date de naissance, not tél., adresse et numéro d'assurance sociale.

Il faut réserver votre place, PAR TÉLÉPHONE UNIQUEMENT, pour vérifier votre admissibilité au programme ainsi que les procédures pour apporter vos documents.

Très IMPORTANT. Pour plus d'information, composez le 418-853-2546, demandez Nicole Gagnon.

Merci de votre collaboration habituelle !

Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Québec

Service aux Entreprises du Fleuve-et-des-Lacs

FORMATIONS DE COURTE DURÉE

offertes par le **Service aux entreprises** du **Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**

VOICI CE QUE NOUS VOUS OFFRONS EN MARS !

Administration des médicaments et des soins invasifs (Loi 90)	**Dégelis** **Trois-Pistoles** 22 et 29 mars 2023	**Durée :** 15 heures	**Coût :** 25 $	En ligne et en présentiel
Fabrication des produits de l'érable	**Pohénégamook** 3 et 4 mars 2023	**Durée :** 14 heures	**Coût :** 165 $	
Espagnol agricole pour les entreprises qui accueillent des travailleurs étrangers	**En ligne** Dès la fin mars !	**Durée:** 12 heures	**Coût :** 156,76$	
Conduite sécuritaire d'un chariot élévateur	**Trois-Pistoles** 30 mars 2023	**Durée :** 7 heures	**Coût :** 225 $	

Information ou inscription :

Témiscouata-sur-le-Lac

Josée Lévesque
418-854-0720, poste 2363
josee.levesque@cssfl.gouv.qc.ca

Basques

Annabelle Marleau
418-863-7720, poste 2248
annabelle.marleau@cssfl.gouv.qc.ca

Les règles du cellulaire au volant ou tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou pour être utilisé à des fins de divertissement.

Il est souvent difficile de résister de parler au cellulaire ou utiliser des appareils de communication de tout genre en conduisant. Mais cette pratique est interdite et peut être punie d'une amende.

CE QUI EST INTERDIT

En principe, il est interdit d'utiliser un cellulaire en conduisant. Par contre, vous pouvez utiliser un dispositif mains libres qui permet de vous servir de certaines des fonctions de votre téléphone sans avoir à le manipuler. Si votre système mains libres requiert des écouteurs, vous pouvez en porter, mais sur une seule oreille.

Vous pouvez aussi utiliser votre cellulaire ou tout autre dispositif de communication, mais à certaines conditions :

- Le dispositif doit être installé sur un support fixé à l'auto
- L'écran ne doit pas vous empêcher de conduire ou de voir la route
- L'appareil doit afficher uniquement les informations pertinentes à la conduite
- Vous devez pouvoir le consulter et le faire fonctionner sans que ça gêne votre conduite

CE QUE VOUS RISQUEZ

En cas où vous vous faites prendre en infraction, la police peut vous remettre un constat d'infraction. Vous vous exposez à une amende entre 300$ et 600$ plus les frais. De plus,

5 points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite. C'est suffisant pour vous faire perdre un permis probatoire.

Si ce n'est pas la première fois qu'on vous intercepte pour avoir utilisé votre cellulaire ou autre dispositif de communication au volant, le policier peut aussi suspendre votre permis de conduire sur-le-champ.

POUR ÉVITER LES ENNUIS

Pour éviter les points d'inaptitude et les amendes, il faut être complètement stationné de façon légale pour utiliser son cellulaire. Si vous êtes arrêtés à un feu rouge pris dans le trafic ou dans une file au service au volant, cela reste interdit.